

# Syndicat National des Journalistes

## Barèmes des piges des agences audiovisuelles

Augmentation au 1er septembre, +0,95%

Paiement à l'acte		Paiement à la journée (JRI)	
Information, alerte téléphonique	13,33 €	Dossier, enquête (sur sujet précis commandé ou accepté, diffusé ou non) :	
<b>Document commandé ou accepté, diffusé ou non</b>		* pige journalière	78,33 €
papier	32,15 €	<b>Pige pour une journée de travail</b>	
bobino, élément sonore	39,16 €	. Dossier, enquête :	
document visuel	46,18 €	* stagiaire moins d'un an	81,92 €
<b>Journaux radio</b>		* stagiaire plus d'un an	87,91 €
<i>* vacation avec présentation</i>		* titulaire	99,88 €
matin	78,33 €	<b>Permanence</b>	
midi ou soir	52,34 €	* stagiaire moins d'un an	66,03 €
<i>* vacation sans présentation</i>		* stagiaire plus d'un an	70,47 €
matin	52,34 €	* titulaire	79,70 €
midi ou soir	32,15 €		

**Reporters d'images** : le barème minimum est majoré de 20 % pour les JRI qui assurent en outre la rédaction du commentaire